

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

25

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)

Membres absents : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Marché de maîtrise d'œuvre au titre des monuments historiques - Tranches 2 et 3 - Désignation du jury

M. Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération à 42 000 000 € HT (valeur janvier 2005), incluant la reprise des espaces relevant de la maîtrise d'œuvre au titre des monuments historiques.

Dans ce cadre, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié au groupement solidaire dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes et Urbanistes pour l'ensemble des trois tranches de l'opération,

et pour la partie monuments historiques, le marché a été confié à Monsieur Pallot, Architecte en Chef des monuments historiques, pour la première tranche uniquement.

Le décret n° 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'œuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques impose une mise en concurrence. C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui, pour les tranches 2 et 3 relevant de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration du clos et du couvert et des espaces protégés, de lancer une consultation pour la désignation du maître d'œuvre par voie d'appel d'offres conformément à l'article 74 III b du code des marchés publics. Parallèlement, un jury composé dans les conditions définies au I de l'article 24 émettra un avis motivé sur les candidatures et les offres. Il convient de désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au jury.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir procéder à l'élection de cinq représentants titulaires et de cinq représentants suppléants du Conseil Municipal pour siéger au jury à constituer dans le cadre de la consultation à engager pour le choix du maître d'œuvre des travaux des tranches 2 et 3 du Musée des Beaux-Arts à réaliser au titre des monuments historiques.

Ont été désignés pour siéger au jury à constituer dans le cadre de la consultation à engager :

TITULAIRES
Mme Marie-Josèphe Durnet-Archeray
Mme Christine Martin
M. Pierre Pribetich
M. Mohamed Bekhtaoui
Mme Catherine Vandriessse

SUPPLEANTS
Mme Hélène Roy
M. François-André Allaert
M. François Deseille
Mme Nathalie Koenders
M. Laurent Bourguignat

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ